

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-17.2 :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Marieulles - Exercice 2018.**

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Marieulles pour l'exercice 2018,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Marieulles, lequel sera transmis à chacun des Maires des communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



SERVICE DES EAUX DE MARIEULLES

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du  
Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2018**

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service des eaux dessert en totalité la commune de Marieulles-Vezon.

### 1.2. Mode de gestion du service

Marieulles a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 26 mars 2013, le contrat prenant fin le 25 mars 2019.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est transformée en métropole. Par obligation réglementaire, la compétence eau potable a été transférée des communes membres à l'EPCI. Depuis cette date, Metz Métropole se substitue donc à la commune de Marieulles-Vezon en tant que maître d'ouvrage du réseau d'eau potable. L'EPCI a repris toutes les obligations et contrats de la commune, notamment le contrat d'affermage avec VEOLIA-SME.

### 1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: 700 habitants

### 1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : 303

### 1.5. Eaux brutes

La commune ne possède pas de ressources propres, l'eau potable provient d'achats d'eau à d'autres services.

#### 1.5.1. *Achats d'eaux brutes*

	2017	2018
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>41 649</b>	<b>35 201</b>
LORRY MARDIGNY	4 234	17 207
SYNDICAT DES EAUX DE VERNY	37 415	17 994

### 1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

	2017	2018	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable</b>	<b>41 649</b>	<b>35 201</b>	<b>-15,5%</b>
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Volume d'eau vendu aux abonnés du service</b>	<b>31 865</b>	<b>31 230</b>	<b>-2%</b>
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	31 865	31 230	-2%
<i>dont Autres que domestiques</i>	0	0	0%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

<b>Canalisations</b>	<b>2018</b>
Longueur totale du réseau (km)	9,9
Longueur de distribution (ml)	9 895
<i>dont canalisations</i>	7 283
<i>dont branchements</i>	2 612

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

### 2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

MARIEULLES	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>318,90</b>	<b>221,43</b>	<b>-30,56%</b>
Part délégataire			277,28	179,38	-35,31%
Abonnement			71,16	46,04	-35,30%
Consommation	120	1,1112	206,12	133,34	-35,31%
Part communale			36,00	36,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0504	5,62	6,05	7,65%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>148,80</b>	<b>148,80</b>	<b>0,00%</b>
Part syndicale			148,80	148,80	0,00%
Consommation	120	1,2400	148,80	148,80	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>107,49</b>	<b>102,12</b>	<b>-5,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2330	27,96	27,96	0,00%
TVA			37,53	32,16	-14,31%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>575,19</b>	<b>472,35</b>	<b>-17,88%</b>

Le prix du service d'eau potable a évolué entre 2018 et 2019 conformément à l'indexation prévue au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

## 2.3. Recettes

En 2018, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de 78 962€.

En 2018, 11 838€ ont été versés aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau, l'EPCI a perçu 9 078€ de surtaxe et 500€ de redevance d'occupation du domaine public et frais de contrôle (montants issus du CARE 2018 du délégataire – Compte Annuel de Résultat d'Exploitation).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 80.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	77,5 %	94,8 %	99,3 %	85,3 %	96,0 %	12,5%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	37 011	36 249	35 736	35 517	33 780	-4,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	47 748	38 240	35 979	41 649	35 201	-15,5%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)  
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,37	1,64	0,45	3,60	1,36
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	47 748	38 240	35 979	41 649	35 201
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	34 410	34 163	34 850	32 711	31 594
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	6 801	6 801	6 801	6 801	7 283

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,33	0,80	0,10	2,47	0,53
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	47 748	38 240	35 979	41 649	35 201
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	37 011	36 249	35 736	35 517	33 780
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	6 801	6 801	6 801	6 801	7 283

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0% en 2018.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 73%.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Délégataire : 2 compteurs ont été remplacés en 2018 ainsi qu'un branchement au 5 en Jurue (renouvellement d'un branchement PEHD DN 25 sur 8 ml).

Commune : Pas de travaux neufs réalisés en 2018.

#### 4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux

#### 4.3. État de la dette du service

Il n'y a pas de dette pour ce service.

#### 4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

- 0 ml de canalisations et 1 branchement renouvelé en 2018;
- Renouvellement d'une pompe javel et d'un clavier d'alarme.

Le montant des travaux réellement effectués par le délégataire, listés ci-dessus, est de 2 615,85€.

#### 4.5. Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 9 896,00€ a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2018.

#### 4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

- Remplacement des conduites de trop-plein et d'arrivée-distribution du réservoir de Marieulles,
- Optimisation de service avec les propositions suivantes :
  - Relève à distance des compteurs d'eau (radiorelève ou télérelève),
  - Modélisation hydraulique du fonctionnement du réseau de la commune,
  - Pose de sonde KAPTA, visant à suivre en continu la qualité de l'eau distribuée,
  - Remplacement de la conduite DN 100 d'amenée de l'achat d'eau auprès du SIE de Verny vers le réservoir de la commune,
  - Extension de la conduite en DN 150 rue du Haut Lessis.
- Renouvellement de la conduite d'eau rue des Vignerons sur 400 ml avec le renouvellement des 10 branchements.

#### 4.7. Programme de travaux

Aucune opération au titre des travaux neufs n'a été réalisée en 2018 par le délégataire ou par la collectivité.

### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :  
0 créances ont été abandonnées (montant de 0 €).

## 6. Éléments marquants de l'année 2018

- Le passage au statut de Métropole au 1er janvier 2018 a eu pour conséquence le transfert de la compétence eau potable de la commune de Rozérieulles à l'EPCI Metz Métropole, le contrat d'affermage a été transféré également et est maintenant porté par Metz Métropole,
- Le rendement de réseau a nettement augmenté entre 2017 et 2018 : il passe de 85,3 % en 2017 à 96,0 % en 2018. Cette augmentation est liée à la baisse du nombre de fuites global sur le réseau de la commune de Marieulles-Vezon.
- Localisation et réparation de 8 fuites pour l'année 2018 dont 2 sur canalisation, 5 sur branchements et 1 sur compteur.
- Renouvellement d'1 branchement d'eau potable qui n'a pas pu être réparé compte tenu de sa vétusté.
- Le volume d'achat d'eau est en forte baisse auprès du Syndicat des Eaux de Verny en 2018, du fait des conditions climatiques beaucoup plus favorables aux sources de la commune de Lorry-Mardigny pendant tout le 1er semestre.
- La problématique de la conductivité liée aux chlorures demeure : cette problématique est liée à la ressource qui vient principalement des forages du Syndicat des Eaux de Verny. Ce dernier prélève l'eau dans les alluvions de la Moselle chargés en chlorures, et la référence de qualité pour la conductivité (fixée à 1100  $\mu\text{S}/\text{cm}$  à 25°C) est rarement respectée, de par la nature de cette ressource.
- La problématique Conductivité/Chlorure a été moins prégnante en 2018 par rapport à 2017, du fait de la disponibilité d'eau plus importante à la vente, auprès de la Commune de Lorry-Mardigny (17 207 m<sup>3</sup> achetés en 2018 par rapport à 4 234 en 2017) et d'un achat d'autant moins important au Syndicat des Eaux de Verny. L'eau de la Commune de Lorry-Mardigny présente en effet une faible conductivité (de l'ordre de 450  $\mu\text{S}/\text{cm}$  à 25°C) et permet, lorsqu'elle alimente le réservoir de Marieulles, de revenir dans des gammes de conductivité et de teneur en chlorures « conformes ».

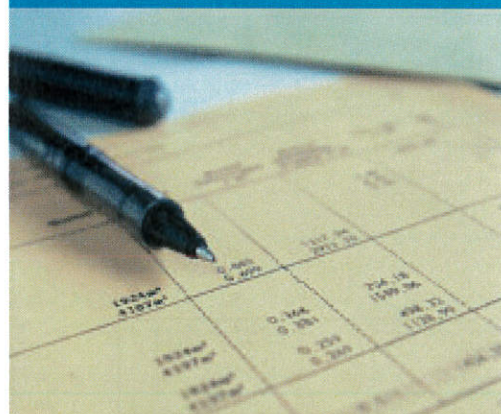


# ANNEXES

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

# MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10<sup>ème</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION  
DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE  
DE PLANS D'ACTIONS



SUBSTANCES TOXIQUES  
REDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU  
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT  
OU EFFACEMENT  
D'OUVRAGES



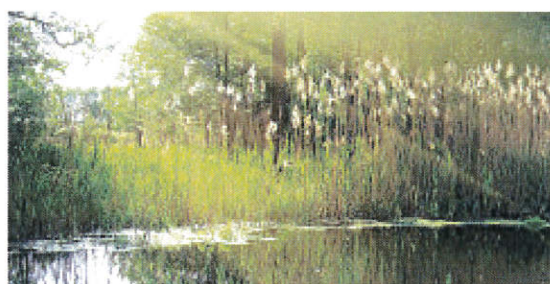
ZONES HUMIDES  
RESTAURÉES ET  
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES  
ACQUISES

### DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se **mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.



## le bassin Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AG214)  
© Mars 2019, Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : J. Demont, stock photo, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN  
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire..

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-2-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2019-DB17-2  
**Date de décision :** mardi 12 novembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Marieulles - Exercice 2018  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/11/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-17.2.pdf

#### Historique :

18/11/19 09:19	En cours de création	
18/11/19 09:20	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	En cours de transmission	
18/11/19 10:23	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:26	Accusé de réception reçu	